

ASSOCIATION POUR LE DROIT DE MOURIR DANS LA DIGNITÉ.

Association pour le Droit de Mourir
dans la Dignité

130, rue Lafayette – 75010 PARIS

Services administratifs : 01 48 00 04 16

ADMD-Ecoute : 01 48 00 04 92

Fichier national des directives anticipées :

01 48 00 09 89 - site : admd.org Twitter :

@admdfrance • @jeunesadmd

Déléguée Départementale : Mme Attingré 18, allée des Vergers – 24660 –
Coulounieix-Chamiers 0665446170

INVITATION

Samedi 28 juin 2025 à 15h à Amphithéâtre Jean Moulin,
12 avenue G. Pompidou à Périgueux



**La loi sur la fin de vie vient d'être votée !
Mais que comporte-t-elle réellement ?
Correspond-elle à ce que souhaite 90%
des Français.es ?**

Avec Yoann Brossard, Secrétaire Général de l'ADMD
et la représentante nationale des Jeunes de l'ADMD
Anne Raynaud

Nous débattons de ce sujet.

Faut-il accepter cette loi telle quelle ?

Est-elle suffisante ?

L'augmentation promise des unités de soins palliatifs correspond-elle aux besoins ?

Le suicide assisté à quelles conditions, la fin de vie dans quels délais ?

Quelles conséquences ?

Les maisons d'accompagnement, c'est quoi ? Sont-elles indépendantes de l'hôpital, dans quel autre lieu, avec quel personnel ? Quels budgets ?



Venez nombreux vous exprimer

La parole est à vous !

